

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS**

**COMITÉ EXÉCUTIF**

**PROCÈS-VERBAL** de la deux cent quatre-vingt-treizième réunion du Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 22 janvier 2007 à 18 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

**Confirmé le 12 février 2007**

Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-treizième réunion du Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 22 janvier 2007 à 18 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

---

<b><u>MEMBRES :</u></b>	<b><u>PRÉSENT</u></b>	<b><u>ABSENT</u></b>
BLEYAERT, Élodie Membre étudiant		X
DUPONT-ROUSSE, Pierrette Membre socio-économique		X
GRAND-MAÎTRE, Hélène Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X	
SIMARD, Jean-François Professeur – Département du travail social et des sciences sociales	X	
THONNARD, Marlène Membre socio-économique	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
<b><u>PERSONNE CONVOQUÉE :</u></b>		
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
<b><u>SECRÉTAIRE :</u></b>		
MAURICE, Luc Secrétaire général	X	

Le recteur, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 21 h 00.

---

**1.- Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par monsieur Jean-François Simard, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-douzième réunion
  - 2.1 Adoption
  - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Approbation du protocole d'entente cadre entre l'École nationale supérieure d'Arts et Métiers (France) et l'Université du Québec en Outaouais
- 4.- Prochaine assemblée
- 5.- Levée de l'assemblée

**2.- Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-douzième réunion**

**2.1 Adoption**

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Hélène Grand-Maître, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-douzième réunion, et ce, sans modification.

**2.2 Affaires en découlant**

Le recteur et les vice-recteurs informent les membres du Comité exécutif qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-douzième réunion, les suites régulières ont été données.

**3.- Approbation du protocole d'entente cadre entre l'École nationale supérieure d'Arts et Métiers (France) et l'Université du Québec en Outaouais**

Ce projet de protocole d'entente cadre avec l'École nationale supérieure d'Arts et Métiers (ENSAM) découle de la visite de leurs représentants en mai 2006 et d'une série d'échanges qui ont suivi avec l'UQAR qui a une entente similaire avec l'ENSAM depuis 2005.

L'ENSAM est une école d'ingénieurs réputée qui a été fondée en 1780 qui regroupe une dizaine de centres de formations en France. Cette école accueille annuellement environ 4 500 étudiants et compte plus de 400 professeurs réguliers. Elle offre notamment un programme pour les étudiants qui désirent poursuivre des études de 2<sup>e</sup> cycle en Amérique et est en relation avec plus de 100 universités et institutions à travers le monde. Son intérêt pour l'UQO se porte sur notre programme de maîtrise en gestion de projet.

Le directeur du programme de maîtrise en gestion de projet de l'UQO a révisé l'entente spécifique à l'accueil d'étudiants de l'ENSAM et a souligné l'intérêt du programme à accueillir des étudiants de cette école.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean-François Simard, appuyée par madame Hélène Grand-Maître, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CX-1283 concernant l'approbation du protocole d'entente cadre entre l'École nationale supérieure d'Arts et Métiers (France) et l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

4.- **Prochaine assemblée**

La réunion qui était prévue pour le 29 janvier 2007 est annulée. La prochaine réunion ordinaire aura lieu le 12 février 2007.

5.- **Levée de l'assemblée**

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Hélène Grand-Maître, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 21 h 15.



---

**Le président d'assemblée**



---

**Le secrétaire**